

**SARL GAIA CLOTURE SYSTEME**

CLOTURE
3 Avenue PHILIPPE LAMOUR
30660 - GALLARGUES-LE-MONTUEUX
FRANCE
Siret : 52998783600028

FACTURE

N° : FAC00000055
Date : 04/05/2023
N° client : CLT00000015

Email : e.sfara@gaia-cloture.fr
Nicolas MARTIN - Direction

HECTARE

75 ZI LES PORTES DOMITIENNES
CS 30020
34741 VENDARGUES CEDEX

Réf. : 22-12-028 NOTRE DAME DE LONDRES PORTAIL ALU

SITUATION N°1

Libellé	Qté	Unité	PU HT	Rem.	Montant HT	TVA
PORTAIL COULISSANT JAIPUR MOTORISE 4,00x1,80 m (avancement 82%) Portail avec rail a spiter sur longrine existante Pose du portail avec fixation sur pilier Fourniture et pose d'un moteur type ROGER conforme a la norme	1,00	U	5 034,80 €	0,00%	5 034,80 €	20,00%
PORTAIL PIVOTANT 1V CITY 1,00x1,80 m Portillon a fixer entre pilier Portillon manuel	0,00	U	0,00 €	0,00%	0,00 €	20,00%
CLOTURE EN PANNEAU RIGIDE HT 1,03 m Fourniture et pose d'une clôture type SANTORS 4V5H Scellement des poteaux Phare par carottage tous les 2,50 m	55,00	ml	35,00 €	0,00%	1 925,00 €	20,00%
CLOTURE EN PANNEAU RIGIDE HT 1,73 m Fourniture et pose d'une clôture type SANTORS 4V5H Scellement des poteaux Phare par plots béton tous les 2,50 m	17,00	ml	45,00 €	0,00%	765,00 €	20,00%



SARL GAIA CLOTURE SYSTEME
CLOTURE
3 Avenue PHILIPPE LAMOUR
30660 - GALLARGUES-LE-MONTUEUX
FRANCE
Siret : 52998783600028

FACTURE

N° : FAC00000055
Date : 04/05/2023
N° client : CLT00000015

Email : e.sfara@gaia-cloture.fr
Nicolas MARTIN - Direction

HECTARE

75 ZI LES PORTES DOMITIENNES
CS 30020
34741 VENDARGUES CEDEX

pour accord Jérôme
10 MAI 2023

Détail de la TVA

Code	Base HT	Taux	Montant
Normale	7 724,80 €	20,00%	1 544,96 €

Total HT	7 724,80 €
TVA	1 544,96 €
Total TTC	9 269,76 €

Règlement

Virement

Echéance(s)

9 269,76 € au 30/06/2023

Coordonnées bancaires

Nom	BTP BANQUE
IBAN	FR76 3025 8100 0008 0235 6203 303
BIC	BATIFRP1XXX

Le montant total s'élève à neuf mille deux cent soixante-neuf euros et soixante-seize centimes.

Pas d'escompte pour règlement anticipé. En cas de retard de paiement, une pénalité égale à 3 fois le taux d'intérêt légal sera exigible (Article L 441-10,alinéa 12 du Code de Commerce).
Pour tout professionnel, en sus des indemnités de retard, toute somme, y compris l'acompte, non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement (Art. 441-6, alinéa 12 du code de commerce et D. 441-3-1 bideff).